

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [dupuisla-cssdlr-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/2e2abe96d9958bdb2a4c0a30>

Date d'obtention : 2025-08-22 13:44:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Repérer et documenter la situation : J'identifie un cas potentiel de sextage et je recueille les faits de manière objective et confidentielle.
2. Grâce à l'aide mémoire de la trousse suivre les étapes et rencontrer les acteurs de la situation afin d'évaluer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation.
3. Déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant.
4. S'il s'agit d'un cas impulsif, rencontrer le jeune investigateur et remplir la grille d'évaluation de l'incident. Poursuivre l'intervention en se fiant aux étapes de l'aide-mémoire.
5. S'il s'agit d'un cas malveillant, confisquer le téléphone du jeune malveillant et contacter le service de police.
6. Si un journaliste vous demande des informations, en aucun cas nous devons lui en fournir toutes les informations se retrouver dans les trousseaux SEXTO sont confidentielles.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les cas de sextage peuvent être très différents d'une situation à l'autre. Les jeunes peuvent collaborer ou non. Il peut y avoir plusieurs témoins.

Dans les cas de malveillance, le harcèlement et les menaces peuvent être utilisés.

Lorsqu'il s'agit d'une situation incluant un adulte. Il est tout de même important d'ouvrir une trousse afin d'entamer les interventions auprès de la victime et des témoins. Ensuite, il est important de le signaler à la police afin qu'il puisse faire de la sensibilisation auprès du jeune. En aucun cas, nous devons être mandataire du service de police.

Dans tous les cas, il est important de respecter les étapes de la trousse sexto. Nous devons aussi se référer aux politiques ou aux règles de notre établissement pour déterminer s'il s'agit d'une infraction aux règles.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que l'étape la plus délicate est l'évaluation initiale de la situation et le signalement aux policiers. Je dois juger rapidement si le comportement est impulsif ou malveillant, sans porter de jugement moral. Je suis souvent le premier point de contact pour le jeune, qui peut être en détresse ou craintif. Je dois également gérer la confidentialité tout en assurant la sécurité du jeune et en respectant le protocole. Le signalement aux policiers peut être perçu comme intimidant par le jeune ou ses parents, et nécessite une communication claire et rassurante.